

# La hausse des prix n'a pas fait exploser le surendettement



©PHOTOPQR/LE MIDI LIBRE

**GILLES QUOISTIAUX**

06 février 2023 17:23

**Alors que la crise énergétique et l'inflation frappent les ménages, le nombre de médiations de dettes a chuté en 2022. L'Observatoire du crédit s'est penché sur cet étonnant constat.**

Malgré les crises successives, **le surendettement n'a pas explosé en Belgique**. C'est le constat, a priori contre-intuitif, posé par l'Observatoire du crédit et de l'endettement. L'organisme, qui suit de près la problématique du surendettement en Wallonie, a examiné les raisons de cette situation dans une étude qui vient de paraître.

À la suite de la guerre en Ukraine, qui a débuté il y a un an, les prix de l'énergie ont explosé, faisant peser une charge financière conséquente sur les ménages. L'inflation des prix a ensuite aggravé cette pression sur leur pouvoir d'achat. La crainte de voir de nombreux Belges basculer dans le surendettement est rapidement apparue. Et pourtant, au vu des chiffres, ce scénario ne s'est pas produit. **Le nombre de médiations judiciaires de dettes a même... diminué.** Ces procédures, appelées règlements collectifs de dettes (RCD),

sont introduites devant le tribunal du travail. Leur nombre a chuté de - 11% entre novembre 2021 et novembre 2022, passant de 67.700 à 60.000 RCD en cours. Le nombre de nouvelles procédures a diminué de 8%.

## - 11%

### NOMBRE DE RÈGLEMENTS COLLECTIFS DE DETTES

Entre novembre 2021 et novembre 2022, le nombre de procédures judiciaires en médiation de dettes a diminué de 11 %.

Du côté des **règlements de dettes à l'amiable**, le constat est identique, mais le secteur ne dispose pas de chiffres précis. L'Observatoire du crédit et de l'endettement a donc sondé les services de médiation. "**Le secteur constate une stagnation, voire une baisse du nombre de nouveaux dossiers.** Seul l'un ou l'autre service indique connaître une augmentation des ouvertures de dossiers", explique l'Observatoire dans son étude. L'effet de la crise énergétique n'est pas palpable: "Le nombre de dossiers avec une dette d'énergie n'est pas en augmentation", poursuit l'étude.

Si le nombre de dossiers n'augmente pas, le secteur mentionne cependant un **changement notable dans le profil des personnes sollicitant les services de médiation de dettes.** "Des travailleurs issus de la classe moyenne inférieure, qui n'ont pas pu bénéficier des aides de l'État et qui n'ont pas d'épargne à leur disposition, ont poussé pour la première fois la porte des services de médiation. Des indépendants et des commerçants touchés par la crise sanitaire puis par la crise énergétique sont aussi venus solliciter de l'aide", indique Elisa Dehon, économiste à l'Observatoire du crédit et de l'endettement.

"Des travailleurs issus de la classe moyenne inférieure, mais aussi des indépendants et des commerçants touchés par la crise sanitaire puis par la crise énergétique sont venus solliciter les services de médiation de dettes."

ELISA DEHON

ÉCONOMISTE À L'OBSERVATOIRE DU CRÉDIT ET DE L'ENDETTEMENT

Pour expliquer le fait que le nombre de personnes surendettées n'a pas explosé malgré le contexte de crises, l'Observatoire émet plusieurs hypothèses. La première, c'est que les personnes les plus vulnérables ont bénéficié d'**aides publiques** (prime énergie, report de dettes, insaisissabilité...) qui leur ont permis de garder la tête hors de l'eau. Les personnes les plus précarisées auraient donc paradoxalement mieux tenu le choc que la classe moyenne inférieure, qui n'a pas eu accès aux mêmes aides.

## Effet retard

Deuxième hypothèse: les ménages ont fait appel à leur **épargne pour faire face aux nouvelles dépenses.** Ils ont également mis en place des stratégies afin de réduire l'impact de la crise. Ils ont agi sur les rentrées, en

travaillant plus ou en revendant certains biens (une seconde voiture par exemple). Ils ont également agi sur les dépenses, en réduisant certains postes, notamment dans l'alimentation, l'habillement ou la consommation énergétique.

Dernière hypothèse: le surendettement lié à la crise énergétique accuse un certain effet retard, en raison du fait que les factures de régularisation n'ont pas encore été envoyées à tout le monde. **Le secteur craint que le nombre de procédures de médiation de dettes commence à augmenter dans le courant de l'année 2023.**